



Indemnisation accident de la route

Par **perle75**, le **05/10/2016 à 19:29**

Bonjour,
Je suis une femme victime d'un accident de voiture, il y a quelques années traumatisme crânien et 3 fractures du bassin j'ai eu des complications car ça a touché le nerf pudendal.
Je viens d'avoir l'acceptation d'un préjudice professionnel comment le calculer sachant que continue à travailler mais je suis régulièrement en arrêt maladie du au douleur du bassin étant assistante la position assise prolongée m'handicap dans ma profession
?
Merci d'avance de votre aide [smile3]

Par **Visiteur**, le **05/10/2016 à 22:07**

Bonsoir Perle,
Etait-ce un accident professionnel ?
Avez-vous fait une demande de statut de travailleur handicapé ?
Etes-vous suivie par un spécialiste de cette pathologie peu répandue.
(Je connais cela, n'hésitez pas à écrire en direct).

Par **perle75**, le **05/10/2016 à 22:17**

Bonsoir, merci de votre retour non c'est pas accident professionnel ! J'ai un dossier mdph en milieu ordinaire.
Et oui effectivement je suis suivie pour cette pathologie par un spécialiste.

Par **Visiteur**, le **05/10/2016 à 22:47**

Ok, quelle est la nature de l'indemnisation que vous évoquez...L'assurance accident ?

Par **chaber**, le **06/10/2016** à **07:03**

bonjourrrnIl ne faut jamais être seul face aux assureurs. Un avocat spécialisé dans les réparations d'accidents corporels sera mieux à même de vous conseiller au mieux de vos intérêts.rnrnAccident de voiture sans responsabilité aucune vous avez droit à la réparations de tous vos préjudices (loi Badinter)rnrnSi accident, sans tiers, C'est votre assurance conducteur qui doit intervenir selon les garanties de votre contrat.

Par **chaber**, le **25/10/2016** à **16:02**

@Anthony59000rrn[citation]Le seul conseil que je peux vous fournir, et quant à l'avenir de prendre une assurance auto (par exemple : <https://www.XXXXXXXXXXXrnrn/citation>)rien à voir avec la question posée